



- 5.6.2 Critères d'inscription 2021-2022 – École Jonathan – Adoption
- 5.6.3 Critères d'inscription 2021-2022 – École Nouvelle-Querbes – Adoption
- 5.6.4 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2021-2024 et la liste des écoles et des centres – Adoption

5.7 Transport

De dispenser la secrétaire générale de faire lecture dudit procès-verbal et d'en approuver le texte.

Les membres du Conseil d'administration n'ont rien de particulier à signaler.

1. Madame Mélanie Hubert, présidente du Syndicat de l'Enseignement de l'Ouest de Montréal, accompagnée de collègues du Syndicat, souhaite saisir les membres du Conseil d'administration de leurs préoccupations et solutions dans le cadre des négociations dans le secteur public.

Elle présente les sujets qui préoccupent actuellement le syndicat et pose les questions suivantes aux membres du Conseil d'administration :

- Adhères-

le CSSMB désire bonifier sa banque de prestataires de services;

conformément à l'article 43 du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*, il y a lieu de permettre la qualification et l'ajout de nouveaux prestataires de services durant la période de validité de la banque de prestataires de services, au moins une fois l'an;

en vertu de la résolution CE19/20-08-007 amendée par la décision DGCA2021-09-022, des membres du comité de sélection responsable d'analyser les soumissions reçues suite à l'appel d'offres relatif à la qualification de prestataires de services ont été nommés;

en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* et de la *Politique d'attribution des contrats et de gestion contractuelle pour les biens, les services et les travaux de construction*, le CSSMB a publié un appel d'offres public le 20 août 2020;

le comité de sélection a procédé à l'analyse qualitative des soumissions admissibles et conformes reçues par le secteur de la gestion contractuelle et approvisionnements;

suite à l'analyse qualitative des soumissions reçues, le comité de sélection en arrive à des recommandations unanimes;

De qualifier les prestataires de services suivants pour la période du 11 novembre 2020 au 30 juin 2022 :

Caribou Immigration / Eloy Mariategui Santolalla
9381-4127 Québec inc. / Qiao Zhixiong
Institut Canadien de formation et coaching / 9284-1550
Québec inc.
Institut N&N Réussite inc.
Immeduc Inc.
Service-Conseil YOURTEAM international inc.
Alliance de commerces mexicains à Montréal
Canada CDN Consultation en immigration inc. (Trang Cao)

De qualifier les prestataires de services suivants pour la période du 11 novembre 2020 au 30 juin 2022 :

1. Valérie Phaneuf
2. 9337-5541 Québec inc.

d'éducation des adultes du 13 mars au 22 mai 2020 et n'a permis leur réouverture partielle qu'entre le 25 mai et le 30 juin 2020;

les déficits des écoles primaires sont dus à des pertes de revenus liés aux activités des services de garde et de surveillance des dîneurs;

les déficits des Centres de formation professionnelle sont dus à des pertes de revenus liés aux activités éducatives de la formation professionnelle;

l'article 193.4 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que le Comité de répartition des ressources doit faire une recommandation au Conseil d'administration quant à l'appropriation des surplus;

l'article 96.24 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit qu'à la fin de chaque exercice financier, les surplus et déficits des établissements deviennent ceux du centre de services scolaire;

les circonstances exceptionnelles ayant causé le déficit d'exercice et la faible probabilité que le MEQ exige un plan de redressement budgétaire au CSSMB pour l'année scolaire 2020-2021;

les recommandations du Comité de répartition des ressources concernant l'affectation des surplus et déficits des établissements;

la volonté de la direction générale de redonner aux établissements une marge de manœuvre leur permettant de mettre en œuvre leur projet éducatif en 2020-2021;

la recommandation du Comité de vérification;

la recommandation de la direction générale et de la direction du Service des ressources financières;

De ne pas exiger de récupération des déficits aux établissements pour l'année scolaire 2020-2021 en lien avec les déficits budgétaires de l'année scolaire 2019-2020.

Messieurs Julien Campeau et Jean-François Chalut, du Service des ressources matérielles, présentent le projet. Les membres du Conseil d'administration ont l'occasion de poser leurs questions.

Documents déposés :

- A) Sommaire;
- B) Attribution de contrat - Entrepreneur – Analyse et recommandation de l'architecte;
- C) Plan de zonage de travaux

en date du 15 septembre 2020, un appel d'offres public a été publié sur le système électronique d'appel d'offres afin de retenir les services d'un entrepreneur qui réalisera les travaux de construction (phase II) de l'immeuble du 860 boulevard de la Côte-Vertu;

l'adjudication du contrat est basée sur le plus bas prix conforme pour l'ensemble des travaux devant être réalisés dans le cadre du présent projet;

l'analyse de l'admissibilité et de la conformité des soumissions par les professionnels au dossier et le secteur de la gestion contractuelle et approvisionnements, afin de déterminer le soumissionnaire conforme ayant présenté le prix le plus bas;

le plus bas soumissionnaire conforme est Sutera inc., pour un montant de 9 726 000,00 \$ (toutes taxes exclues);

la recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du directeur général;

D'octroyer le contrat de construction à Sutera inc., pour un montant total de 9 726 000,00 \$ (toutes taxes exclues), relativement aux travaux de construction (phase II) de l'immeuble du 860 boulevard de la Côte-Vertu.

Documents déposés :

- A) Sommaire;
- B) Critères d'inscription 2021-2022 – École Guy-Drummond
- C) Tableau synthèse des avis reçus lors de la consultation



- D) Avis reçus
- E) Résolution #DGCC19/20-06-058
- F) Article 240 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP)

le Centre E)

le 8 juin 2020, le Directeur général a adopté, aux fins de consultation, par la résolution #DGCC19/20-06-060, le projet de critères d'inscription de l'école Nouvelle-Querbes pour l'année scolaire 2021-2022;

des modifications mineures ont été apportées par le Conseil d'établissement aux critères d'inscription de l'école Nouvelle-Querbes pour 2021-2022 visant à permettre à tous les enfants d'une même famille de fréquenter la même école;

le Projet de Loi 40 entraîne des modifications administratives aux critères d'inscription pour l'année scolaire 2021-2022;

les avis émis par les instances consultées, soit le Comité de parents, le Comité consultatif de gestion et le Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal;

la recommandation de la Direction générale

les membres souhaitant faire partie du Comité des services éducatifs ont eu l'occasion de manifester leur intérêt;

la recommandation de la Direction générale;

De créer le comité des services éducatifs;

De lui confier le mandat plus amplement décrit en annexe et déposé au soutien de la présente résolution;

De déterminer que les Règles de fonctionnement du Conseil d'administration applicables aux comités du Conseil s'appliquent également à ce comité;

De désigner comme membres du comité pour la présente année scolaire :

- Madame Christine Drolet;
- Monsieur Hafedh Ben Taher;
- Monsieur François Morin;
- Madame Marie-

le projet de procédure modifiée élaborée par le Secrétariat général;

la recommandation de la Direction générale;

D'abroger le document Cheminement d'une demande révision de décision adopté en février 2009 et modifié en mai 2015;

D'adopter la Procédure de révision de décision déposée au soutien de la présente résolution et de déterminer une entrée en vigueur immédiate.

Document déposé :

A) Sommaire

la Procédure de révision adoptée par la résolution CA2021-11-025 conformément aux articles 9 à 12 de la *Loi sur l'instruction publique*;

en vertu de cette procédure, il convient de former un banc de révision composé de membres du Conseil d'administration;

les membres du Conseil d'administration ont eu l'occasion de manifester leur intérêt;

De désigner les membres suivants pour faire partie du banc de révision :

- Monsieur Yu Cai Tian ;
- Madame Marie-France Caron ;
- Monsieur François Morin ;
- Monsieur Jean-Philippe Blanchette ;
- Madame Dalia Ramy ;
- Monsieur Yan Ouellette.

20 h 02 - Pause de 5 minutes.

20 h 07 - Reprise de la séance.

Documents déposés :

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Décision DGCC19/20-05-052
- C) Lettre de démission Me Stéphanie Gauvreau
- D) *Curriculum vitae* – Mme Hélène Gasc

la *Loi sur l'instruction publique* prévoit qu'un centre de service scolaire doit avoir en fonction un Protecteur de l'élève dédié au traitement des plaintes;

par sa décision DGCC19/20-05-052, le directeur général nommait Me Stéphanie Gauvreau au titre de Protecteur de l'élève du CSSMB;

'en date du 11 septembre 2020, Me Gauvreau signifiait son intention de mettre fin à son mandat avant son terme;

il est nécessaire d'entreprendre rapidement un processus de sélection afin de procéder au remplacement de Me Gauvreau;

dans l'intervalle et afin de maintenir le service de traitement des plaintes, il convient de nommer un Protecteur de l'élève de manière intérimaire;

la Secrétaire générale a rencontré la candidate proposée pour assumer la fonction de manière intérimaire et il appert que cette dernière connaît bien la fonction de Protecteur de l'élève, ainsi que le système scolaire;

la recommandation de la Secrétaire générale et du Directeur général;

De nommer, au titre de Protecteur de l'élève intérimaire, Mme Hélène Gasc, et ce, jusqu'à la nomination d'un Protecteur de l'élève en titre.

De mandater le Comité de gouvernance et d'éthique afin d'entreprendre un processus de sélection d'un Protecteur de l'élève et d'un substitut afin de faire une recommandation au Conseil d'administration.

De mandater la Secrétaire générale afin d'accompagner le Comité de gouvernance et d'éthique dans l'ensemble de la démarche.

Centre
de services scolaire
Marguerite-Bourgeoys

Québec

